

Résolution numéro : 19-10-325

Dossier numéro : 508-6-1

EXTRAIT des minutes d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 1^{er} octobre 2019.

**POUR APPUYER LE REGROUPEMENT DES
MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE
CONJUGALE - PROCLAMER LA MUNICIPALITÉ DE
VAL-DES-MONTS ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE
CONJUGALE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 1 de la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, quand 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, soit du 25 novembre au 6 décembre de chaque année, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

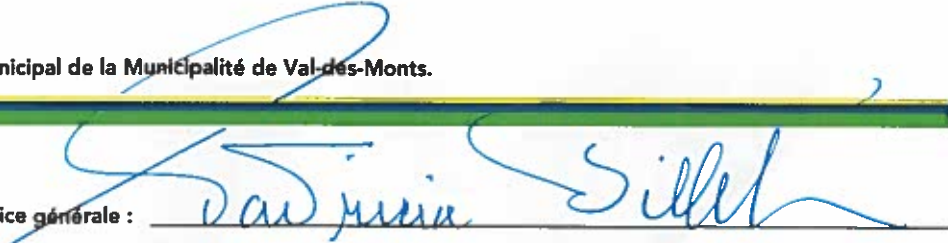
1. Appuie le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale.
2. Proclame la Municipalité de Val-des-Monts alliée contre la violence conjugale.
3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**VRAIE COPIE CERTIFIÉE
CE 2 OCTOBRE 2019**

Résolution sujette à ratification par le Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts.

Approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale :



Maire	<input type="checkbox"/>	Hygiène du milieu	<input type="checkbox"/>	Ressources humaines	<input type="checkbox"/>
Conseillers	<input type="checkbox"/>	Finances	<input type="checkbox"/>	Syndicat	<input type="checkbox"/>
Secrétaire-trésorière et Directrice générale	<input type="checkbox"/>	Taxation	<input type="checkbox"/>	Secrétariat	<input type="checkbox"/>
Travaux publics	<input type="checkbox"/>	Environnement et Urbanisme	<input type="checkbox"/>	Autres : Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale	<input type="checkbox"/>
Sécurité incendie	<input type="checkbox"/>	Loisirs, Culture et Vie communautaire	<input type="checkbox"/>		